

# La qualité

de l'



## Fiche technique

à destination des

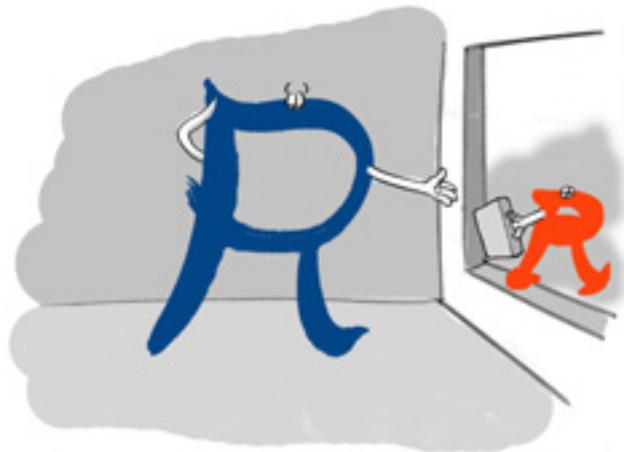
**Élus & Directeurs d'écoles,  
de crèches et de centres de loisirs**

**D**epuis de nombreuses années, les études menées par les acteurs du champ Santé-Environnement ont révélé que les **milieux intérieurs** peuvent avoir de **fortes incidences sur notre santé**, notamment chez les enfants (respiration de plus grands volumes d'air par rapport à leur poids, système respiratoire, nerveux central, immunitaire, reproducteur et digestif en plein développement...).

De ce fait, la loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la **surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements** recevant du public sensible. Ainsi, les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre cette mesure.

Avec le soutien des acteurs locaux et régionaux (DREAL et ARS), un groupe de travail s'est réuni autour de la réalisation de dépliants visant à **informer les élus, directeurs d'écoles, de crèches et de centres de loisirs afin que la qualité de l'air intérieur soit prise en compte** en amont des projets de construction et d'aménagement des Établissements Recevant du Public, et en particulier des enfants. Il donne par ailleurs des conseils quant aux gestes à adopter pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

# [ Améliorer la qualité de l'air intérieur en direction des structures de la petite enfance & de l'enfance ]

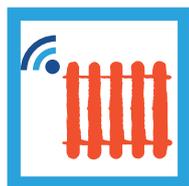


## Une construction saine

- Engager une **démarche HQE** (Haute Qualité Environnementale) au moment de la conception, et privilégier la cible 13 (Qualité de l'air intérieur)
- Utiliser le guide « **Construire Sain** »
- Utiliser des **matériaux** de construction et d'aménagement avec le **sigle A/A+** (faible/très faible émission de solvants) ou les produits portant les labels NF environnement ou éco-label européen
- S'assurer du bon fonctionnement d'une **ventilation générale et permanente** (ne pas couper la VMC...)
- **Traiter les causes d'une humidité** excessive, source de nuisances (moisissures, allergies, dégradation du bâtiment...)

## L'aménagement des locaux

- **Préférer le mobilier en bois non traité** et limiter le bois aggloméré pour limiter les émanations de formaldéhyde (composé organique cancérigène si présent en trop grande quantité)
- **Éviter les tapis, moquettes** et tissus d'ameublement qui favorisent l'accumulation d'allergènes (acariens...)
- **Limiter** la présence de **plantes vertes** : elles ne dépolluent pas et peuvent être allergisantes (ficus, philodendron...)



## Les gestes quotidiens

- **Aérer quotidiennement vos locaux**, au moins 10 min par jour, même lors de la saison froide, pour renouveler l'air intérieur. Dans les écoles, aérer avant et après la classe et à chaque pause (matin, midi et soir)
- **Maintenir** un confort thermique en contrôlant la température : **entre 18 et 22°C**
- **Ne pas fumer dans les locaux** même à la fenêtre car les composés toxiques peuvent entrer dans la pièce et s'imprégner dans les tissus
- **Éviter les parfums d'ambiance** type désodorisant, diffuseur électrique, encens, bougies parfumées... dégageant de nombreuses substances toxiques

## L'entretien des locaux

- Veiller à la **formation et à l'information** auprès des personnels municipaux et des **agents d'entretien** : Limiter le nombre de produits ménagers (les stocker dans un local bien ventilé) et bien respecter les conditions d'utilisation
- Utiliser un aspirateur équipé d'un **filtre HEPA** (Haute Efficacité sur les Particules Aériennes)
- **Ne pas utiliser de désinfectant quotidiennement** (sauf cas particuliers: épidémie infectieuse, traitement ponctuel de tâches et/ou de moisissures...)
- **Aérer pendant et après le ménage**
- Penser à faire **entretenir** par des professionnels **les installations** de chauffage et de production d'eau chaude pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.

Pour

**en savoir +**

Ministère de la Santé - Guide « La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants » - [Je télécharge le guide >>>](#)

Ministère du Développement Durable - Guide « Construire sain »  
[Je télécharge le guide >>>](#)

Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)  
[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI) - [www.oqai.fr](http://www.oqai.fr)

Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Énergie (ADEME)  
Mallette «Ecol'Air» - En savoir [\[+\]](#)

Pour retrouver les différents **Eco-labels** - [www.ecolabels.fr](http://www.ecolabels.fr)

Fiches de Déclarations Environnementales et Sanitaires (FDES) - [www.fdes.fr](http://www.fdes.fr)

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) - [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) :  
Pour des actions de sensibilisation et de formation - [www.appa.asso.fr](http://www.appa.asso.fr)

Démarche HQE, cible 13 (Les cibles HQE) - En savoir [\[+\]](#)